

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : l'Oasis

Date : 7 juin 2019

Nombre de plaintes : 0

Nombre d'événements consignés dans MÉMO (intimidation) : 4

Classes fermées : 3

Nombre d'événements consignés dans MÉMO (violence, environ une dizaine d'élèves) : 59

Classes régulières : 14

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2019-2020	
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<p>À développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Former le personnel afin d'arriver à une compréhension commune de la violence et l'intimidation et outiller celui-ci à intervenir efficacement. ➤ Référentiel dans toutes les classes sur la résolution de conflits. ➤ Instaurer le niveau 2 SCP ➤ Mettre à la disposition des feuilles de signalement pour les parents, les élèves et les membres du personnel dans une boîte près du secrétariat. ➤ Coin résolution de conflit à l'intérieur (enseignement explicite du fonctionnement) ➤ Mise en place d'activités mensuelles en lien avec la non-violence ➤ Protocole sur les mesures d'urgence <p>À consolider :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation du personnel d'encadrement du midi (supervision active) ➤ Rencontres de régulation du comité SCP (mensuellement) afin de cibler les besoins des élèves et d'intervenir judicieusement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme de soutien aux comportements positifs (SCP) est actif à l'école. ➤ Les plans de leçons sont enseignés selon le calendrier prévu ➤ Activités sur la non-violence ➤ Protocole élève, au besoin ➤ Haut taux de participation aux diverses activités, grand sentiment d'appartenance et de responsabilisation.



- Ateliers sur la gestion des conflits pour tous.
- Continuer de clarifier les notions violence, conflit ou intimidation
- Consigner les interventions dans l'outil MÉMOS par tous les intervenants
- Sensibilisation des parents sur ce sujet lors des premières rencontres en septembre et lors des rencontres de bulletin.
- Offrir la formation CPI à plus d'intervenants
- Programme sur les habiletés sociales

Maintenir :

- Poursuivre l'implantation du programme SCP dans l'école.
- Souligner les bons comportements en y rattachant la valeur. Encourager les élèves à faire de même avec leurs camarades de classe.
- Maintenir un comité de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école.
- Maintenir la plateforme de concertation secteur des éducateurs spécialisés et la formation de ceux-ci.
- Ateliers portant sur la cyberintimidation et les réseaux sociaux avec le policier éducateur.
- Faire vivre le code de vie et y afficher les attentes comportementales dans toutes les aires de vie.
- Poursuivre le partenariat avec différents organismes externes.
- Organisation de jeux supervisés sur la cour.
- Centre d'emploi
- Élèves formés pour animer des jeux sur l'heure du dîner.
- Informer les parents via le dépliant du plan de lutte à la violence et à l'intimidation en début d'année et par l'info-parents (ex. : le plan d'action de la CSRDN et de l'école, sur les animations vécues en classe, sur les modalités de signalement pour les jeunes et les parents, sur les partenaires (CISSS et autres).
- Officialiser l'engagement des parents et des élèves via les signatures du code de vie dans l'agenda.
- Inviter les parents à participer à diverses activités de l'école (CÉ, conférence, accompagnement, parent-bénévole lors d'activités et des sorties, etc.).



- Utilisation de l'outil de résolution de conflits pour les surveillants du dîner
- Attribution de postes de surveillance lors des récréations.

Maintenir aux deux ans :

- Sondage auprès des élèves sur l'intimidation et la violence.

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention : **oui** pourquoi? Poursuite du programme de soutien aux comportements positifs, des plans de leçons et des affiches. L'école offre une grande variété d'activités et de programmes en lien avec la prévention. Les rencontres prévues avec le SDG et les surveillantes de diner ont eu lieu. Toutefois, la formation du personnel devra être poursuivie afin d'obtenir une compréhension commune et d'outiller l'équipe-école.

Les modalités de signalement et de consignation : **oui/non** pourquoi?

- Signalement (**non**) → mettre à la disposition des feuilles de signalement pour les parents, les élèves et les membres du personnel dans une boîte.
- Consignation (**oui**) → avec l'outil MÉMOS / sondage auprès des élèves 2018-2019.

Les mesures éducatives et de sanction : **oui** pourquoi? Utilisation de l'outil La roue des solutions pour accompagner les intervenants dans la résolution de conflits. Ensuite, assurer le suivi afin de maintenir la cohérence entre tous les intervenants. Les mesures de sanctions contre l'intimidation et la violence ont été mises en place dans le plan de lutte, mais n'ont pas été appliquées puisque nous n'avons pas eu de plainte.

Les mesures de soutien : **oui/non** pourquoi? Sans avoir eu de plainte officielle, nous avons appliqué les mesures de soutien dans certaines situations où cela était nécessaire.

Les difficultés rencontrées :

- Les feuilles de signalement ne sont pas disponibles et il n'y a pas d'endroit prévu pour les déposer.
- Augmenter l'entrée des données dans l'outil MÉMOS par d'autres adultes de l'école que les TES: enseignants, service de garde.

Les éléments facilitants :

- Adhésion de l'équipe-école
- Bonne communication, échange d'informations avec les parents du milieu scolaire
- Mandat supervisé par le comité SCP (organisation des célébrations)
- Bonne connaissance des ressources externes mise à notre disposition (partenaires)
- Utilisation de l'outil MÉMOS → comme outil de consignation
- Révision des plans de leçon et de la matrice.
- Gestion des moments non structurés
- Travail de collaboration entre TES, surveillante, SDG, enseignants



L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none">• Cohésion dans les interventions et prise en charge rapide et partagée des situations afin d'en éviter l'escalade• Mise en application d'interventions positives, éducatives plutôt que simplement punitives• Collaboration accrue et concertée entre les différents cadres d'emploi• L'utilisation plus fréquente de l'outil MÉMOS de la part de tous les intervenants.• Poursuite de SCP• Grande flexibilité pour assurer le suivi école-famille	<ul style="list-style-type: none">• Développement du lien de confiance entre les élèves et les intervenants (titulaires ou non)• La connaissance de sanctions peut dissuader certains élèves d'utiliser la violence et l'intimidation.• Favoriser un climat de confiance et de sécurité• Connaître et reconnaître toutes les formes d'intimidation et violence et surtout la cyberintimidation (3e cycle).	<ul style="list-style-type: none">• Retour rapide des communications et des suivis (enseignants, TES, personnel et direction)• Développement du lien de confiance entre les parents et les intervenants (enseignants, TES, service de garde et direction).• Collaboration des parents et communication avec le personnel de l'école.• Un plus grand taux de participation des parents aux activités de l'école.• L'accompagnement offert aux parents améliore l'alliance école-famille	<ul style="list-style-type: none">• Travail en collaboration et échange d'informations pertinentes entre les milieux : CISSS, pédiatrie sociale, policier éducateur.

Recommandations pour 2019-2020

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Ajouter les feuilles de signalement à des endroits stratégiques dans l'école.
- Présentation du plan de lutte à la première séance d'informations aux parents ou morceler l'information par de courtes capsules d'informations ajoutées dans l'*Info-parents*.
- Promouvoir et distribuer le dépliant aux parents.
- Reconduire le sondage auprès des élèves (aux 2 ans) et consigner davantage les interventions dans l'outil MÉMOS.
- Poursuivre les animations de prévention et de sensibilisation auprès des élèves.
- Maintenir une bonne communication avec les parents et un bon partenariat (maintenir la communication entre les membres du personnel) avec les organismes externes.
- Renforcer les comportements positifs (programme SCP).
- Garder nos élèves actifs dans les temps non structurés (à l'extérieur et à l'intérieur) par l'animation de certaines activités (ex. corridors actifs)
- L'importance d'offrir des activités parascolaires, comptoir de prêt et du centre d'emploi.
- Mettre à jour le protocole sur les mesures d'urgence et s'assurer qu'il soit connu et compris de tous les intervenants.

L'évaluation du plan de lutte de l'école l'Oasis a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 13 juin 2019 No de résolution : 19-06-13-09

Catherine Cofsky
Direction